



CONSEIL
SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2020 - N° 314 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Relevé de conclusions approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 09 décembre 2020

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

Rachel **CERDAN**
Benoîte **DE SAPORTA**
Gilles **DESPAUX**
Agnès **FICHARD-CARROLL**
Jean-Sébastien **FILHOL**
Marie **FORET**
Sylvie **HURTREZ**
Philippe **MÜNCH**
Bertrand **PLEZ**
Michael **SMIETANA**

Présent(e)	Représenté(e) par
	Sylvie HURTREZ
X	
X	
X	
X	
X	
X (Départ à 14h15)	Marie FORET

Collège B : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Richard **ARINERO**
Emilien **AZEMA**
Sèverine **BERARD**
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**
Christine **LEREDDE**
Vanessa **LLERAS**
Alban **MANCHERON**
Fleurice **PARAT**
Marc **ROLLAND**
Béatrice **ROY**

X	
	Benoîte DE SAPORTA
X	
X	
	Georges BOUBY
X	
X	
X	
X	
X	

Collège C : USAGERS

Oriane **BASSO**

Nolwenn **BAUTIER** (suppléant)

Maxime **BOUDET**

Teddy **BAYLET** (suppléant)

Alban **DURAND**

David **ABEZA** (suppléant)

Noémie **FRERE**

Aude **BRETAGNOLLE** (suppléant)

Coraline **MONTARIOL**

Adèle **BARROIL** (suppléant)

Axelle **SCHMITT**

Déborah **GARCIA** (suppléant)

Alexandre **SERP**

Thomas **BESSEDE** (suppléant)

Renaud **SOROT**

Guilhem **FOUILHE** (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	

Collège D : Personnels IATSS

Georges **BOUBY**

Dalila **HAMMAR**

Nabil **KOUADRI**

Nicolas **MOUREAU**

X	
	Nabil KOUADRI
X	

Personnalités extérieures

Christian **ASSAF**

(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Michaël **DELAFOSSÉ**

(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**

(Conseil Économique, Social et Environnemental Régional -Occitanie-
Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**

(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Chantal **MARION**

(Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie **MALACARNE**

Alexandre **PATERNE**

Jean-Pierre **PECOUL**

X	
	Richard ARINERO

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université
Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée

Invités permanents présents :

- Directeur (trice) s adjoint(e)s

Adam **ALI** (Ressources Humaines)
Marc **HERZLICH** (Patrimoine)
Frédéric **LEMOIGNO** (Pédagogie/LMD5)
Jean-Michel **MARIN** (Politique Scientifique)
Isabelle **TOURNIER** (Finances)

- Directeurs Département d'enseignement / Service d'appui à la pédagogie

Benoite **DE SAPORTA** (Mathématiques)
Marie **FORET** (Physique)
Pascale **GALL-BORRUT** (EEA)
Hervé **LOUCHE** (Mécanique)
Arnaud **MARTIN** (BE)
Jean-Yves **WINUM** (Chimie)

- Chefs de service

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)
Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe)
Sandrine **VILLANUEVA-THERON** (Directrice administrative adjointe)
Corinne **FERNANDEZ** (Relations Extérieures et Partenariats)

- Responsables Pédagogiques

Richard **ARINERO** (Licence)
Bertrand **PLEZ** (Master)

- Chargés de mission

Teddy **BAYLET** (Chargé de mission Etudiants)
Bernard **GODELLE**
Sylvie **HURTREZ** (Planning/Prose)
Arnaud **VIRAZEL** (Planning/Prose)

- Invités exceptionnels :

Sébastien **CLEMENT** (Chimie)
Florence **ROUESSAC** (Chimie)

- Secrétaire de séance

Sandra **GAUCERAND** (Assistante de direction)

Le **jeudi 5 novembre 2020**, à 8 heures 55, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 30 octobre 2020, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en visioconférence, via l'application Zoom.

1. Introduction

a. Décès

Préalablement, **M. HOFFMANN** fait part à l'assemblée du décès de **M. MERZERAUD**, enseignant chercheur du Département d'enseignement Terre Eau Environnement de la Faculté des Sciences. Il précise que les obsèques ont lieu cet après-midi même, d'où l'absence de **M. et Mme LEREDDE** au sein de ce Conseil, ainsi que celle de **M. MUNCH** et de **M. PLEZ** qui représentent la composante.

M. HOFFMANN demande à l'auditoire de bien vouloir observer une minute de silence en mémoire de **M. MERZERAUD**.

b. Ordre du jour

M. HOFFMANN précise qu'exceptionnellement, pour des raisons d'agenda, cette séance du Conseil se déroule un jeudi après-midi.

M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :

- 1- Intervention du Directeur,**
- 2- Vote du relevé de conclusions du Conseil n°313 - 14 octobre 2020,**
- 3- Présentation et vote de conventions :**
 - a- CPGE,
 - b- Convention de mise à disposition des locaux,
 - c- Convention de partenariat avec l'association Salon de l'Ecologie.
- 4-Pédagogie :**
 - a- Parcoursup : nouvelles capacités,
 - b- Présentation et vote d'un nouveau parcours Erasmus Mundus,
- 5- Présentation et vote des projets pédagogiques 2020,**
- 6- Initiation du Budget 2021,**
- 7- Questions diverses.**

M. HOFFMANN demande si l'auditoire souhaite que des questions diverses soient évoquées.

M. BOUBY signale avoir plusieurs questions diverses. La première concerne le maintien des TP en présentiel. La deuxième porte sur la mise en route du chauffage sur le campus. En effet, il constate que ce dernier n'est toujours pas allumé malgré les basses températures. Il prend l'exemple de sa salle de TP où la température n'atteint que 14 degrés.

Concernant le maintien des TP en présentiel, **M. HOFFMANN** indique à **M. BOUBY** qu'il a déjà prévu de faire un point à ce sujet.

M. ARINERO répond à **M. BOUBY** que le chauffage a été mis en route depuis quelques jours. Il l'invite à se rapprocher de la DPI : il y doit avoir un problème technique dans sa salle.

M. BOUBY remercie **M. ARINERO** pour sa réponse et indique que sa troisième question concerne la signature des parapheurs. La Direction administrative a adressé un mail aux secrétaires de Département leur demandant de déposer les parapheurs à la signature de **M. GUEVELLOU** prioritairement le mardi, et de venir les récupérer le jeudi. Il explique que les secrétaires étant en télétravail et ne venant sur site qu'un jour par semaine, il leur est difficile de suivre scrupuleusement cette consigne. Il précise la nécessité de respecter une régularité dans les signatures afin de ne pas retarder les commandes et les différents projets en cours. A ce titre, il propose une mise à disposition de la signature électronique de **M. GUEVELLOU**.

Concernant le chauffage, **M. GUEVELLOU** signale que la DPI est informée du dysfonctionnement et il confirme qu'il a bien été remis en marche sur le campus Triolet. Il sollicitera néanmoins la DPI. Concernant le circuit des signatures, il explique qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, la Direction de la composante agit pour le mieux « organisationnellement parlant ». Aussi, il a souhaité cette organisation afin de fluidifier le circuit à la fois en présentiel et en distanciel. Il précise qu'il s'astreint en sa qualité de Directeur administratif et dans l'intérêt de la communauté, à être présent sur site et à signer les parapheurs le plus régulièrement possible comme il l'a toujours fait, au demeurant. Il insiste ... il s'engage à signer les parapheurs promptement. En cas d'éventuelle absence, il invite les secrétaires de département à se rapprocher prioritairement de **Mme VILLANUEVA-THERON**.

M. BOUBY rappelle que les secrétaires n'étant pas présentes sur le campus, il leur est difficile de revenir uniquement pour des parapheurs. Il pense que la mise à disposition d'une signature électronique simplifierait les choses. **M. GUEVELLOU** entend la sollicitation de **M. BOUBY**. A cet effet, il rappelle que la Direction a signé un grand nombre de justificatifs de déplacement professionnel dématérialisés à la demande des secrétaires ; la durée de validité couvrant tout le confinement afin de simplifier la venue des agents sur le campus. S'agissant du suivi comptable et financier, il souhaite viser les documents.

M. HOFFMANN indique qu'il est en principe sur site tous les jours sauf le lundi, il peut signer à la place de **M. GUEVELLOU**, si nécessaire.

c. Les travaux pratiques

M. HOFFMANN tient à faire une synthèse concernant le maintien des TP en présentiel. Il rappelle l'historique :

- le *lundi 26 octobre 2020*, la Direction communique les consignes relatives au couvre-feu imposé par le gouvernement,
- le *mercredi 28 octobre 2020*, le gouvernement annonce que la France sera confinée à compter du 30 octobre 2020,
- le *jeudi 29 octobre 2020*, **M. HOFFMANN** reçoit une information de la part du Rectorat indiquant que les TP pourraient être maintenus sur site. Pour cela, un tableau - recensant les TP concernés – devra être complété et renvoyé au Rectorat très rapidement,
- le *samedi 31 octobre 2020 matin*, **M. HOFFMANN** réunit un codir pour sensibiliser les Directeurs de Département sur la collectes des TP qui seraient susceptible d'être maintenus. La Direction souhaite anticiper alors qu'elle ne dispose pas, à ce moment-là, d'informations de la part du MESRI,
- le *samedi 31 octobre à 19h33*, le MESRI envoie les conditions du maintien des TP avec un tableau à compléter,
- le *dimanche 1^{er} novembre 2020*, **M. HOFFMANN** échange avec la Présidence de l'UM qui attendait de la part du Rectorat les informations concernant la procédure à suivre, elles sont arrivées ce même jour. Le tableau à remplir, transmis par le Rectorat, est différent de celui qui a été adressé par le MESRI la veille. Ce nouveau tableau est envoyé aux Directeurs de Département,
- le *mercredi 4 novembre 2020 matin*, la FdS termine sa collecte pour la transmettre au Rectorat le même jour à midi, et afin d'obtenir l'autorisation de rouvrir les TP en présentiel dès le lundi 9 novembre 2020.

M. HOFFMANN note que la Direction a fait son maximum et a imposé des délais très courts afin d'obtenir un retour du Rectorat le plus tôt possible, soit en fin de semaine. Il confirme que le dossier FdS a bien été réceptionné par le Rectorat, qui l'a contacté mercredi 4 novembre au soir pour connaître précisément le pourcentage de TP maintenus.

M. HOFFMANN espère que l'ensemble des demandes a été suffisamment bien ficelé de manière à ce que la Faculté ne se fasse pas retoquer. Polytech a été plus rapide (notre composante possède elle un nombre infime de TP) et a déjà reçu la réponse du Rectorat. Il ne peut donner plus d'informations, pour l'instant, à ce sujet.

M. BOUBY remarque que cela pose de gros problèmes pour les TP en chimie. Sa salle est pleine jusqu'à Noël. Les TP ont été annulés durant une semaine. Il est important de diffuser la réponse du Rectorat aux étudiants, et aux enseignants en amont, et de s'assurer que les étudiants puissent se déplacer pour assister aux TP. Il constate de l'Ecole de Chimie, les IUT, les BTS et les CPGE n'ont pas cessé les TP. Alors que les L3 Chimie n'ont toujours pas repris. Il s'interroge sur le fonctionnement des TP : « continueront-ils à fonctionner comme avant ? Y aura-t-il une nouvelle réduction des effectifs ? ». Il pense qu'il faut pouvoir prévoir ce qu'il va falloir mettre en place et savoir ce qu'il sera possible de faire ou ne pas faire.

M. HOFFMANN indique qu'il s'était engagé à communiquer aux étudiants d'ici la fin de la semaine, et il le fera.

Concernant la jauge, **M. HOFFMANN** pense que celle de la FdS est bonne. La Faculté ne changera pas le protocole de sécurité. Il confirme, les écoles d'ingénieurs ont eu le droit de rouvrir leurs TP et certains sans jauge. Les IUT et les BTS sont passés à travers.

M. HOFFMANN signale que ces informations sont remontées au niveau de la CPU et de la CDUS. Il espère obtenir un retour rapidement de la part du Rectorat mais il ne peut rien anticiper. **M. BOUBY** rassure **M. HOFFMANN**, il ne lui demande pas d'anticiper des réponses qu'il n'a pas. Mais il ne trouve pas normal qu'il existe des différences de niveau entre les écoles d'ingénieurs, les BTS, les CPGE et les Facultés : c'est une catastrophe ! Il note que si les TP ne reprennent pas la semaine prochaine, toute sa série de TP est fichue. Il précise que ce n'est pas la faute de la Direction. Il râle parce que les universités sont laissées pour compte.

M. HOFFMANN répète, il espère que le Rectorat répondra le plus vite possible pour la validation des TP afin que la FdS sache vers où se diriger.

M. HOFFMANN rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier ne recense pas de cluster. A ce jour, on dénombre une trentaine d'étudiants (sur plus de 8 000) et de personnels qui se sont déclarés positifs à la Covid. D'après les contacts que ces personnes ont eus avec **Mme GAUCERAND**, la plupart ont contracté le virus dans leur vie personnelle (famille, colocataires, amis) et non dans l'enceinte du campus.

M. BOUBY signale que l'Ecole de Chimie compte plus de 120 cas signalés et malgré cela elle a toujours le droit d'organiser des TP.

M. HOFFMANN ajoute que la Direction met en place des autorisations de déplacement pour que les étudiants puissent se déplacer sur le campus dès que cela leur sera possible. **M. ARINERO** précise qu'un mail a été adressé à cet effet aux enseignants, leur proposant un modèle de trame de convocation groupée par population de TP, qui une fois remplie, fera office d'autorisation individuelle pour les étudiants.

La Direction est également en train d'élaborer un document à usage des étudiants en situation de fracture numérique qui souhaitent se rendre sur le campus pour pouvoir accéder à une salle de travail. Ce dernier sera communiqué dans les prochaines heures.

La FdS n'est pas encore tout à fait prête pour accueillir ces étudiants dans les salles informatiques de la composante. Ils seront donc accueillis au sein de leur Département.

Pour la future organisation qui s'adressera exclusivement aux étudiants qui sont sur Montpellier et en rupture numérique, **M. ARINERO** explique que 4 emplois étudiants ont été recrutés pour assurer le suivi de 4 salles informatique.

M. BOUBY remercie la Direction pour tout ce qu'elle a fait pour les étudiants et l'invite à communiquer au plus vite auprès des responsables d'UE.

M. HOFFMANN rassure **M. BOUBY**, l'équipe de Direction est dans les starting blocs, et fera au plus vite.

En l'absence de nouvelle question diverse, **M. HOFFMANN** propose de passer au point suivant.

2. Vote du relevé de conclusions du Conseil n°313 - 14 octobre 2020

M. HOFFMANN indique que le Conseil va devoir se prononcer sur le relevé de conclusions n°313 du 14 octobre 2020. Il note que le Conseil est à jour de l'ensemble des PV.

M. HOFFMANN interroge **Mme GAUCERAND** sur le nombre de votants.

Mme GAUCERAND lui répond qu'il y a 23 membres votants présents et représentés.

M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des commentaires à apporter sur ce document.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le relevé de conclusions du Conseil n°313 du 14 octobre 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au relevé de conclusions du Conseil n°313 du 14 octobre 2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

3. Présentation et vote de conventions

M. HOFFMANN indique que l'ensemble des documents sont disponibles sur le Moodle du Conseil. Il ajoute que l'assemblée sera invitée à se prononcer sur 3 types de conventions :

d. Les CPGE

M. HOFFMANN signale que les conventions de partenariat CPGE - avec le Lycée Dhuoda de Nîmes et les lycées Mermoz et Joffre de Montpellier -, arrivent à leur terme. Dans l'attente de la réforme des CPGE, qui devrait intervenir en 2021, il convient de prévoir un avenant de prolongation pour une durée d'un an, pour chacune de ces conventions.

En l'absence de question ou de remarque de la part de l'auditoire, **M. HOFFMANN** propose de procéder au vote de ces 3 conventions.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les avenants de prolongation entre :

- l'Université de Montpellier et le Lycée Jean Mermoz (Montpellier - 34),
- l'Université de Montpellier et le Lycée Joffre (Montpellier - 34),

- l'Université de Montpellier et le Lycée Dhuoda (Nîmes - 30)

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux avenants de prolongation suscités.

M. HOFFMANN invite l'assemblée à passer au vote suivant.

e. Convention de mise à disposition de locaux

M. HOFFMANN annonce que, comme chaque année, l'Université Paul Valéry - Montpellier 3 a demandé à la FdS la mise à disposition de locaux pour assurer des cours de psychologie et sociologie des étudiants de licence et de master. Cette mise à disposition de locaux prend effet dès cette rentrée universitaire, de septembre jusqu'aux vacances de Noël 2020.

M. GUEVELLOU ajoute que cette convention a été établie en septembre dernier et qu'il n'y a pas de changement notoire avec la convention précédente, si ce n'est le contexte sanitaire actuel.

M. HOFFMANN note que cette mise à disposition de locaux s'élève à 26 371€ en faveur de la Faculté. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques à ce sujet.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur La convention de mise à disposition de locaux entre l'Université de Montpellier et l'Université Paul Valéry Montpellier 3.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à la convention de mise à disposition de locaux suscitée.

f. Convention de partenariat avec l'association Salon de l'Ecologie

M. HOFFMANN explique qu'après discussion avec l'association Salon de l'écologie, il a été convenu que, la convention de partenariat arrivant à son terme, cette dernière devait être prolongée mais pour une année seulement. En effet, le Salon de l'Ecologie prenant une ampleur nationale, l'année prochaine la manifestation ne devrait plus se tenir sur le campus Triolet. Une nouvelle convention sera, alors, sans doute à prévoir pour les années à venir.

M. HOFFMANN ajoute que cette année, au vu du contexte actuel, le Salon de l'Ecologie se déroule entièrement en distanciel du 31 Octobre au 7 Novembre 2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'avenant de prolongation entre l'Université de Montpellier et l'association Salon de l'Ecologie (Montpellier - 34).

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'avenants de prolongation suscité.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour l'ensemble de ces votes favorables et propose de passer au point suivant.

4. Pédagogie

g. Parcoursup : nouvelles capacités

M. HOFFMANN cède la parole à **M. ARINERO**, Responsable pédagogique Licences.

M. ARINERO fait un point sur l'offre de formation des L1 pour le LMD5 :

OFFRE DE FORMATION L1 LMD5 – CAPACITE D'ACCUEIL 1630 PLACES

Portail Informatique	200		
L1 info OUI SI	120		
L1 info SNV	40		
L1 info EEA	40		
dont 40 CMI			
		CUPGE	40
		L1 CUPGE Maths	20
		L1 CUPGE Physique	10
		L1 CUPGE Mécanique	10
L1 Double licence Maths Info	20		
		portail SVSE	720
		L1 SVSE classique	640
		LAS SVSE	80
Portail Mathématiques et ses applications	100		
L1 Maths mineure Phys	40		
L1 Maths mineure Info	60		
		L1 Prépa Agro Vét (PCAV)	30
Portail physique/chimie/sciences de l'ingénieur	400		
L1 PCSI Physique	40		
L1 PCSI EEA	40		
L1 PCSI STM	40		
L1 PCSI Physique-chimie	40		
L1 Chimie	160		
LAS PCSI EEA	10		
LAS PCSI STM	10		
LAS PCSI Physique	10		
LAS PCSI Physique-chimie	10		
LAS Chimie	40		
		portail TEE	80

M. LOUCHE souhaite que l'affichage soit plus explicite. Concernant le portail Sciences de l'ingénieur, il serait plus opportun de noter « Mécanique (STM) » au lieu du simple sigle « STM ».

Mme FORET approuve et ajoute qu'il faudra également rédiger un texte d'accompagnement plus explicite concernant le PCSI avec les collègues concernés par ce portail.

M. ARINERO soumet à l'assemblée les capacités d'accueil de la Faculté des Sciences pour la campagne Parcoursup 2021 :

VOTE DES CAPACITES PARCOURSUP CAMPAGNE 2021

	capacité accueil	Parcoursup
Portail Informatique	160	120
CMI Informatique	40	40
Double licence Maths-Info	20	20
Portail Mathématiques et ses applications	100	80
CMI informatique		
Portail physique/chimie/sciences de l'ingénieur	320	260
LAS Physique/chimie/sciences de l'ingénieur	80	60
L1 CUPGE Maths	20	20
L1 CUPGE Physique	10	10
L1 CUPGE Mécanique	10	10
Portail Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement	640	450
LAS Sciences de la Vie/Sciences de l'environnement	80	60
L1 Biologie en apprentissage par projet	40	40
L1 Prépa concours Agro Vét	30	30
Portail Terre eau environnement	80	60
	1630	1260

M. BOUBY s'étonne « il y a toujours des CMI ».

M. ARINERO lui répond que la Faculté ne finance plus les CMI. Seul le Département Informatique a souhaité poursuivre ce label et il prend à sa charge le financement de ces formations, via des financements extérieurs.

M. HOFFMANN ajoute que l'an dernier la FdS et l'Université de Montpellier ont fait un courrier au réseau FIGURE de leur désengagement des CMI et ont précisé qu'il était cependant possible de maintenir ce type de formation, à condition d'obtenir des financements externes à la Faculté des Sciences. Ce que fait le Département Informatique.

M. PUECH, Directeur du Département Informatique, précise que cette formation sera proposée sous forme d'un DU.

M. HOFFMANN rappelle qu'il reste des CMI L2, L3, M1 et M2 mais il n'y a plus de CMI L1.

M. GASCA, Directeur du Département des Langues, demande s'il est prévu plus d'enseignement en anglais pour ce DU/CMI.

M. PUECH lui répond que les étudiants auront les mêmes UE que les étudiants en licence informatique, plus une UE supplémentaire. Il ne devrait donc pas y avoir d'anglais en plus. Les 40 étudiants du label sont inclus dans les 200 étudiants inscrits en licence. Ils seront répartis dans les différents groupes.

Il semble à **M. ROLLAND** que les DU ne sont pas diplômants. **M. HOFFMANN** lui répond que qu'il ne s'agit pas d'un diplôme national mais d'un diplôme d'établissement.

En l'absence de nouvelle remarque, **M. HOFFMANN** propose de passer au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les capacités d'accueil - campagne Parcoursup 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 2

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux capacités d'accueil - campagne Parcoursup 2021.

M. ROLLAND demande si la Faculté pense être attractive en proposant ce diplôme CMI qui sera un DU et qui sera payant.

M. PUECH lui répond que cette formation fonctionne très bien. Il précise que le fait de remplacer le CMI par un DU permettra à l'étudiant d'obtenir une double diplomation. Il rappelle que le CMI est un label.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce débat et **M. ARINERO** pour cette présentation. Il propose de passer au point suivant.

h. Présentation et vote d'un nouveau parcours Erasmus Mundus

M. HOFFMANN excuse l'absence de **M. SAIGNE** qui devait présenter le master RADiation and its effects on MicroElectronics and Photonics technologies - RADMEP - à l'auditoire. Il demande à **Mme GALL-BORRUT** et à **M. DESPAUX** s'ils peuvent le remplacer pour cette présentation. Ne disposant pas d'informations suffisantes relatives à ce master, **M. DESPAUX** cède la parole à **Mme GALL-BORRUT**.

Mme GALL-BORRUT indique qu'elle va s'appuyer sur la présentation transmise par **M. SAIGNE**. Elle s'excuse, elle n'est pas non plus assez renseignée sur ce parcours, et elle ne pourra pas répondre à d'éventuelles questions, mais elle se rapprochera de **M. SAIGNE** si nécessaire.



Master Erasmus Mundus



RADMEP

« RADiation and its effects on MicroElectronics and Photonics technologies »

LES PARTENAIRES

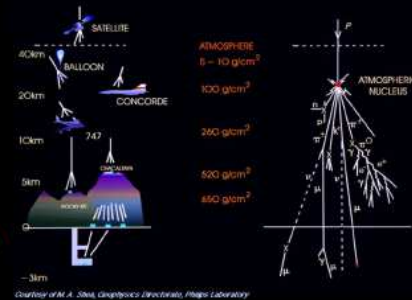
- Université Jean Monnet de Saint Etienne (porteur)
- Université de Jyväskylä (Finlande)
- Université Catholique de Leuven (Belgique)
- Université de Montpellier

DÉFIS ET OBJECTIFS

- Les défis technologiques et sociétaux:

- avion plus électrique
- véhicule électrique et autonome
- démantèlement nucléaire
- new space (propulsion électrique, ...)

Fiabilité aux radiations



- Les objectifs:

- former les étudiants à ces avancées technologiques clés
- leur apprendre les processus mis en jeu dans la défiabilisation
- leur fournir des méthodologies pour la réalisation de systèmes complexes résistants aux radiations

LE CURSUS

Un tronc commun

Une spécialisation

S1: Université de Jyväskylä S2: Université de Leuven

S3: Université de Saint Etienne
Spécialité : Effets des radiations
sur les technologies photoniques

S3: Université de Montpellier
Spécialité : Effets des radiations
sur l'électronique et la
microélectronique

Table 1: Teaching Units of the RADMEP programme			
Semester 1 (from September to January) JYU (Finland)	ECTS	Semester 3 (from September to January) TRACK 1 UJM (France): Photonics Specialization	ECTS
Major Units	22	Major Units	22
□ Applied Semiconductor Physics	5	□ Laser Physics	4
□ Electron, Photon and Ion Beam Methods in Materials Science	5	□ Optical Engineering	2
□ Measuring Techniques	5	□ Advanced Photonic and Optoelectronic Technologies	5
□ Efficient Numerical Programming	4	□ Radiation Effects on Photonic and Optoelectronic Technologies	5
□ Workshop #1: Basics of Radiation Environments and Challenges related to radiation effects	3	□ Photonics Lab	3
Optional courses - select 8 ECTS among the following:	8	□ Workshop #3: CERN / Simulation tools for Radiation-Matter Interaction and radiation effects on materials, components and systems	3
□ Electronics workshop	2	Optional courses - select 8 ECTS among the following:	8
□ Nuclear Physics	8	□ Digital Innovation and Entrepreneurship	5
□ Fusion and its Applications	5	□ Scientific Methodology and Project management	3
□ Systematic Information Seeking	1	□ Analytical Instrumentation for Detection	3
□ Creating Careers	1	□ Radiation to photonics project	2
Extra credits: Survival Finnish	2	Extra credits: French Language and Culture	5
Semester 2 (from February to June) KUL (Belgium)	ECTS	Semester 3 (from September to January) TRACK 2 UJM (France): Electronic and MicroElectronic Specialization	ECTS
Major Units	22	Major Units	20
□ Analog CMOS design essentials	3	□ Radiation and Reliability of Electronics for Transport, Aerospace and Nuclear	3
□ OPO: digital systems and reconfigurable device	6	□ Industrial Tools and methodologies for devices qualification for space missions	3
□ Ethics & Scientific Integrity	1	□ Test and reliability of integrated circuits and systems	5
□ Digital chip design	3	□ Embedded Electronics and Wireless Communication	6
□ Analog and mixed signal chip design and image sensors	6	□ Workshop #3: CERN / Simulation tools for Radiation-Matter Interaction and radiation effects on materials, components and systems	3
□ Workshop #2: Basics of Photonics Technologies and Their use in Harsh Environments	3	Optional courses - select 10 ECTS among the following:	10
Optional courses - select 8 ECTS among the following:	8	□ Digital Innovation and Entrepreneurship	5
□ Machine learning	5	□ Acoustic Sensors with Associated Systems	5
□ Big Data	5	□ Optical and thermal Sensors with associated systems	5
□ Radiation to electronics project	5	□ System on Chip and Embedded Systems	5
□ Advanced Electronics: RF and PLL design	3	Extra credits: French Language and Culture	5
□ Embedded systems	3		
Extra credits: Survival Dutch* 40 hours of lectures including also some excursions	3		
Extra credits: 2 months internship	10		
Semester 4 (from Feb-March to July-August) in a company or research center	ECTS		
□ Master thesis	30		
Minor (optional) units available in a research center	30		
□ Scientific units			
□ Language and culture unit			

LE PROGRAMME

• Début du master en septembre 2021

Mme GALL-BORRUT note que le démarrage de cette formation est prévu en septembre 2022 et non 2021, comme indiqué sur la précédente diapositive.

S3 À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

- Un parcours du master EEA
- Première promotion à Montpellier en septembre 2022
- 9 étudiants financés par l'Europe par an

Semester 3 (from september to january) TRACK 2 University of Montpellier (France): Electronic and MicroElectronic Specialization	ECTS
	30
Total	20
Major Units	
□ Radiation and Reliability of Electronics for Transport, Aerospace and Nuclear	3
□ Industrial Tools and methodologies for devices qualification for space missions	3
□ Test and reliability of integrated circuits and systems	5
□ Embedded Electronics and Wireless Communication	6
□ Workshop #3: CERN: Simulations tools for Radiation-matter interaction and radiation effects	3
Optional courses - select 10 ECTS among the following:	10
□ Digital Innovation and Entrepreneurship	5
□ Acoustic Sensors with Associated Systems	4+1
□ Optical and thermal Sensors with associated systems	5
□ System on Chip and Embedded Systems	5
Extra credits: French Language and Culture	5

Mutualisation avec les autres parcours du master EEA

Financement par l'Europe

M. HOFFMANN remercie Mme GALL-BORRUT pour cette présentation. Il précise que cette formation sera ouverte dans le cadre du LMD5. Si le Conseil la valide, elle sera présentée et votée en CFVU du 26 novembre 2020.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur l'ouverture du Master Erasmus Mundus « RADiation and its effects on MicroElectronics and Photonics technologies ».

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 23

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE à l'ouverture du master suscité.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote favorable. Il demande à **Mme GALL-GORRUT** de se rapprocher de **M. SAIGNE** pour lui transmettre les résultats du vote du Conseil de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN propose de passer au point suivant.

5. Présentation et vote des projets pédagogiques 2020

M. HOFFMANN rappelle que chaque année, les Départements d'enseignement soumettent des projets pédagogiques qui participent à la mise en place de TP pour les Départements. L'ensemble de ces projets a été soumis au Codir qui les a adoptés. Il précise que - fin d'exercice budgétaire oblige - certains projets sont déjà en cours.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme TOURNIER**, Directrice adjointe Finances, pour la présentation des projets pédagogiques.

Mme TOURNIER rappelle que chaque année une partie du budget de la composante est allouée aux projets pédagogiques. Elle précise qu'il s'agit uniquement de projets d'investissement. Elle explique que les Départements d'enseignement ont déjà été sollicités par la Direction pour faire remonter les projets pédagogiques qu'ils souhaitaient voir financer par ordre de priorité.



Projets Pédagogiques 2020

Conseil d'UFR – 5 novembre 2020



Département Biologie Écologie

Département BE	
Projet 1 : Salle informatique TPisée Bâtiment 35	
10 ordinateurs portables	18 665 € TTC
21 ordinateurs fixes sans écran	21 866 € TTC
Total :	40 531 € TTC (investissement)
Projet 2 : Plan pluriannuel de renouvellement du matériel optique	
21 loupes binoculaires et 21 microscopes	17 033 € TTC (investissement)
Projet 3 : Acquisition autonome d'images aériennes à très haute résolution	
Drone et capteurs	16 717 € TTC (investissement)
Formation imagerie et certification pilotage	4 250 € TTC (fonctionnement)
Projet 4 : Histologie	
Colorants et produits de montage	3 000 € HT (fonctionnement)
Automate de déshydratation	15 000 € HT (investissement)
Station d'enrobage	11 000 € HT (investissement)
Microtome	15 000 € HT (investissement)
Plaque chauffante	1 500 € HT (investissement)
Étuve sécheuse de lames	1 800 € HT (investissement)

Département Biologie MV



Département BioMV

Aménagement du bat 26 (salles ex BE)

Projet 1* : Achat et installation d'un appareil d'eau milliQ	17 682 € TTC
Projet 2 : Machine à glace paillettes	4 582 € TTC
Projet 3 : Armoire -20°C	1 740 € TTC
Projet 4 : Étuve	3 822 € TTC
Projet 5 : Centrifugeuse	9 395 € TTC

Année Universitaire 2020 - 2021

Sources : FdS Direction



Département EEA



Département EEA

Projet 1 : TP Automatique Linéaire Multi-variables	9 319 € TTC
Projet 2 : Caméra acoustique portable	21 340 € TTC

Année Universitaire 2020 - 2021

Sources : FdS Direction



Département Chimie



Département Chimie	
Projet 1 : 3 ordinateurs secrétariats	2908 € TTC
Projet 2 : SkinGlossMeter	(4070 + 995) = 5065 € HT
Projet 3 : Évaporateur rotatif 2 refroidisseurs	3 444 € TTC 6 552 € TTC Total 9996 € TTC
Projet 4 : Creuset en platine	3 305 € HT ou TTC ?

Année Universitaire 2020 - 2021

Sources : FdS Direction



Département TEE



Département TEE	
Projet 1 : Écrans multimédias Speechi	8 773 € TTC
Projet 2 : Site expérimental de prospection géophysique	3 871 € TTC
Projet 3 : Équipement visioconférence amphi 23.01	12 095 € TTC

Année Universitaire 2020 - 2021

Sources : FdS Direction



Projet pluridisciplinaire : Master Bois



Projet pluridisciplinaire: Master Bois	
Projet : cofinancement dans le cadre du Take Off 4	
Polisseuse à eau à disque diamanté x 1	2 800 € TTC
Microtome	1 900 € TTC
Balance 2kg / 0.01g interfacée x 1	1 400 € TTC
Étuve sèche x 1	3 900 € TTC
Total	10 000 € TTC

Année Universitaire 2020 - 2021

Sources : FdS Direction



Récapitulatif



	Projet 1	Projet 2	Projet 3	Projet 4	Projet 5	Nombre étudiants	Somme allouée/nbre étu.
BE	40 531 € TTC (Ordinateurs)	17 033 € TTC (Loupes)	16 717 € TTC (Drone)	47 300 € TTC (Histologie)		783	366
BIOMV	17 682 € TTC (Millio)	4 582 € TTC (Machine à glace)	1 740 € TTC (Congélateur)	3 822 € TTC (Étuve)	9 395 € TTC (Centrifugeuse)	1475	179
Physique	10 200 € TTC (Unité source de mesure)	10 191 € TTC (Vidéo pédagog.)	70 000 € TTC ou HT (AFM)			423	359
EEA	9 319 € TTC 8 168 € + 1 151 € (Composants)	21 340 € TTC (Caméra acoustique)				426	524
Chimie	2 908 € TTC (Ordinateurs)	5 065 € TTC (SkinGlossMeter)	9 996 € TTC (Évaporateur)	3 305 € HT (Creuset)		665	359
TEE	8 773 € TTC (Écrans multimédias)	3 871 € TTC (Site expérimental de prospection géophysique)	12 095 € TTC (Équipement visioconférence)			351	668
Multi Disciplinaire Master Bois	10 000 € TTC (Polisseuse à eau / Microtome / Balance / Étuve sèche)						

Total 114 613 € TTC

Année Universitaire 2020 - 2021

Sources : FdS Direction



Mme TOURNIER demande à Mme FORET de bien vouloir l'excuser, la diapositive relative à la Physique a sauté lors de la mise en forme du document, mais les projets du Département apparaissent dans le récapitulatif. Elle ajoute que le diaporama qu'elle vient de présenter est disponible dans le Moodle du Conseil.

M. BOUBY se rappelle qu'il y a 5-6 ans le « vieux » matériel du Département Informatique était redistribué aux autres Départements. Il regrette que cet usage se soit perdu, cela permettait d'équiper des salles de TP à moindre coût avec des ordinateurs qui convenaient parfaitement à l'utilisation faite par les étudiants.

Mme CHIFOLLEAU indique que des PC ont été redistribués il y a 2 ans, notamment à la demande de **M. ROLLAND** (en Chimie) et de **M. KERN** (en Physique). Effectivement il n'a été procédé à aucun appel l'année dernière mais cela est à relier au déménagement du Département informatique. Elle précise que 3 salles vont être prochainement renouvelées et qu'à ce titre un appel sera effectué afin que les Départements puissent procéder à un renouvellement.

M. BOUBY confirme, cela fait 3-4 ans qu'il n'y a pas eu de demande de renouvellement d'ordinateurs au Département Chimie. Il est très attentif à cet appel car ses PC doivent être renouvelés. Il reconnaît que le Département Chimie n'a jamais fait la démarche de demander du matériel, « peut-être à tort ? », vu qu'il recevait, au préalable, une proposition d'acquisition,

Mme CHIFOLLEAU explique qu'une réunion va être organisée avec la DSIN et les correspondants TICE des Départements au sujet de cette redistribution.

M. BOUBY espère que les utilisateurs seront informés.

Mme CHIFOLLEAU répond que seul les correspondants TICE sont contactés. Charge à eux de faire redescendre l'information.

M. HOFFMANN se rappelle que le Conseil avait voté, il y a 2 ans, la mise à disposition d'ordinateurs à 2 écoles primaires montpelliéraines.

M. GUEVELLOU signale que les années précédentes, la Direction organisait une réunion, où étaient invités les Directeurs de Département, et durant laquelle, il était procédé à la distribution des ordinateurs au sein de chaque Département. Il reconnaît que la commission ne s'est pas réunie depuis déjà quelques temps !

M. ROLLAND note qu'il n'a jamais pu récupérer les ordinateurs parce que c'était à une époque de changement de responsables à la Faculté des Sciences. Il pensait les récupérer en fin d'année dernière juste avant le confinement, mais à ce jour, il ne les a toujours pas en sa possession.

M. HOFFMANN s'étonne : « ces PC doivent être stockés dans un local ? ».

Mme CHIFOLLEAU informe que les ordinateurs sont à disposition auprès de **M. KOUADRI**, Responsable du pôle Logistique.

M. KOUADRI confirme, ils ont été stockés par le pôle Logique. Il ajoute que début 2019, le Département Physique a récupéré une quinzaine de machines. Il explique que le pôle Logistique réceptionne l'ensemble des demandes de matériels. Dès qu'il obtient l'aval de la Direction, soit il les livre, soit les Départements viennent les récupérer. Il rassure l'auditoire : « rien ne se perd ».

M. ROLLAND suggère une organisation plus rationnelle des stocks.

M. KOUADRI répond que cela se passe à un autre niveau qu'à celui du pôle Logistique.

M. ROLLAND regrette d'avoir été « baladé » pendant 1 an et demi. Et le jour où il a voulu récupérer les ordinateurs, cela n'a pas été possible à cause du confinement.

Mme GALL-BORRUT indique que son Département a pu bénéficier de ce dispositif il y a 2 ans et cela a pu combler des manques dans les salles. Elle n'a pas noté de dysfonctionnement.

M. BOUBY indique avoir posé cette question car cette procédure est intéressante : elle représente un achat de moins pour les Départements et elle permet de récupérer des ordinateurs, certes moins performants, mais suffisamment fonctionnels pour les étudiants qui les utilisent.

M. HOFFMANN demande à l'auditoire s'il a de nouvelle remarque.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur les projets pédagogiques pour l'année 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 25

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

Le Conseil donne un avis FAVORABLE aux projets pédagogiques pour l'année 2020.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote et propose de passer au point suivant.

6. Initiation du Budget 2021

M. HOFFMANN annonce que **Mme TOURNIER** va présenter un bilan du budget 2020. C'est la première fois que la Direction se lance dans un tel exercice mais celui-ci va permettre de donner des indications sur le budget 2021. Il précise que l'exercice budgétaire 2020 n'est pas terminé, et que cet « atterrissage du budget 2020 » établit un état des lieux budgétaire prévisionnel de la Faculté des Sciences qui va permettre de renseigner les 1ères indications sur le dialogue budgétaire qui est en cours.

M. HOFFMANN cède la parole à **Mme TOURNIER**.

Mme TOURNIER confirme les propos de **M. HOFFMANN**. Cette présentation ne se faisait pas les années précédentes mais la Direction a jugé utile de faire un état des lieux pour savoir où en est la composante sur l'exercice budgétaire 2020.

Mme TOURNIER précise que le prochain budget 2021 sera présenté et voté en Conseil de décembre prochain.

Mme TOURNIER présente l'atterrissage prévisionnel du budget 2020 d la Faculté des Sciences. [Annexe 1](#)

M. HOFFMANN remercie **Mme TOURNIER** pour cette présentation et rappelle que l'assemblée n'est pas conviée à se prononcer sur ce document. Toutefois, il ouvre le débat.

L'auditoire remercie **Mme TOURNIER** pour ce nouvel exercice, complet, précis et très intéressant.

M. MANCHERON souhaite intervenir sur la formation continue. Il a noté que les apprentis et les contrats d'apprentissage sont détaillés. Il explique que la formation continue implique aussi d'autres types d'étudiants qu'il n'a pas vu apparaître dans le budget. Est-ce qu'ils ont été inclus dans les contrats d'apprentissage ? Il se demande sur quoi est basée la clé de répartition.

Mme TOURNIER projette la diapositive dont fait part **M. MANCHERON** :

Budget 2020 – Crédits CFA & FC

Crédits SCFC				
	Fonctionnement	Masse Salariale		
LPRO EVAPPMT - Dpt Bio MV	3 000,00 €			
ENERGIE - Dpt Chimie	18 000,00 €			
IEGB Ingé Eco /biodiversité- Dpt BE	4 500,00 €			
EEA -Dpt EEA	3 000,00 €			
Info Aigle et Decol - Dpt Info	1 500,00 €			
Méca Poje Indus et IAE - Dpt Méca	10 500,00 €			
SCFC - crédits non affectés	24 554,00 €			
TOTAL SCFC	65 054,00 €			

Crédits CFA				
	Fonctionnement	Nombre d'apprentis		
Crédits CFA - TEE - M Hydre	19 500,00 €			13
Crédits CFA - TEE - M H2E-Environnement	10 500,00 €			7
Crédits CFA - TEE - ME Agri	4 500 €			3
Crédits CFA - TEE - MCES	9 000,00 €			6
Crédits CFA - TEE - M Eau Littoral	4 500 €			3
Crédits CFA - BE - MIEGB + BAEMT	43 500,00 €			29
Crédits CFA - CHIMIE- MICAP - Parfums	6 000,00 €			4
Crédits CFA - CHIMIE- MICAP- Cosmétiques	10 500,00 €			7
Crédits CFA - CHIMIE- M ENERGIE	0 €			0
Crédits CFA - BIO MV- Licence PRO EVAP	4 500,00 €			3
Crédits CFA - BIO MV- M2GEET	1 500 €			1
Crédits CFA - Info- M Aigle-Decol Imagina	6 000,00 €			4
Crédits CFA - Méca- M2 CDI	9 000,00 €			6+1
Crédits CFA - EEA- M2 CSA	3 000,00 €			2
Crédits CFA mutualisés à arbitrer	56 879 €			
	188 879			
Total CREDITS CFA	€	0 €	30 000 €	89

Fonctionnement formation : 191 254 €

(FC : 65 054 € / CFA : 126 200 €)

Dépenses personnel : 182 375 €

(Heures d'enseignement - CFA : 123 500 € / FC : 28 875 €) (MS - APA : 30 000 €)

Sources : Direction FdS

Mme TOURNIER répond à **M. MANCHERON** qu'il s'agit des données transmises par le Service de la Formation Continue de l'UM.

Mme CHIFOLLEAU précise la question de **M. MANCHERON** et demande si le Service de la Formation Continue verse de l'argent à la composante pour les étudiants qui sont inscrits en Formation Continue et qui suivent les formations proposées par la FdS comme un étudiant lambda, alors qu'ils n'ont pas de contrat de professionnalisation (ce qui correspond aux « autres types d'étudiants » comme les a nommés **M. MANCHERON**).

M. GUEVELLOU répond que cela est inclus dans la somme globale qui est reversée à la Faculté, au prorata du nombre d'étudiants inscrits en Formation Continue.

Mme TOURNIER précise avoir recensé au sein des Départements uniquement les contrats professionnalisant. Les autres étudiants sont inclus dans les crédits non affectés. Et cela rentre dans les recettes.

M. MANCHERON revient sur la clé de répartition. L'objectif initial consistait à disposer d'une traçabilité des rentrées liées à la formation continue, mais aussi de pouvoir réinjecter une somme aux Départements qui portent une partie de ces formations. Il se demande si la répartition ne se fait que sur la base des contrats d'apprentissage ou si les autres types de formations sont également intégrés.

Mme TOURNIER indique que les Départements récupèrent ce qui provient de la Formation Continue dans les projets pédagogiques notamment. Les sommes qui permettent ces projets viennent en partie des CFA, des formations continues, mais aussi de la taxe d'apprentissage et des ressources propres de la composante.

Mme TOURNIER ajoute que les 1 500 € reversés aux Départements par contrat professionnalisant représente un nouveau dispositif mis en place cette année. Cela ne se faisait pas les années précédentes. Si la Direction peut améliorer et verser la même somme par étudiant en formation continue, elle le fera. Mais il était trop tôt pour prendre cet engagement cette année ; « Il faut y aller progressivement ».

Mme TOURNIER précise que l'ensemble de la Faculté œuvre pour augmenter la taxe d'apprentissage, et il est évident que les Départements se verront reverser des montants plus importants.

M. MANCHERON pense important d'afficher qu'une partie des rentrées d'argent est issue de la Formation Continue afin qu'au sein des Départements, lorsque des discussions budgétaires ont lieu, personne ne puisse dire que des formations sont chères ou représentent un gouffre financier, alors qu'au contraire, elles rapportent, justement grâce à la formation continue.

Mme TOURNIER répond qu'elle peut mettre à disposition les chiffres correspondant.

M. HOFFMANN insiste, c'est la 1^{ère} année que la Direction met en place ce dispositif qui permet notamment de mettre en évidence les formations qui rapportent un financement via la formations continue et l'apprentissage.

Mme TOURNIER précise que tous les apprentis ne « rapportent » pas la même chose à la composante. Cela dépend des formations et des métiers. La FdS verse 1 500 € au Département alors qu'elle ne les a pas obligatoirement perçus : elle peut donc être déficitaire ou excédentaire. Mais généralement, cela se compense.

M. BOUBY demande la parole.

M. HOFFMANN la lui donne.

Pour **M. BOUBY**, effectuer le versement du dernier tiers mi-octobre ne convient pas au Département de Chimie. Ce dernier ne peut pas se permettre de consommer en 1,5 mois près de 40 000€ : « ce n'est pas possible ! ».

Mme TOURNIER vérifie l'exécution du Département et note qu'il y est presque.

M. BOUBY explique que la secrétaire du Département et les responsables des salles de TP font un énorme travail pour dépenser la totalité du budget. Mais cela engendre beaucoup de stress, surtout en 1,5 mois. Il pense que ce versement devrait être effectué plus tôt, en septembre, mais pas mi-octobre.

Mme TOURNIER rappelle que le dialogue budgétaire se fait, en général, beaucoup plus tôt. La situation sanitaire a engendré un gros retard, car la Direction a dû pallier d'autres urgences. L'année prochaine, elle fera en sorte que le dialogue budgétaire soit effectué avant les vacances estivales.

M. BOUBY reconnaît que cette année est spécifique. Il ajoute que le Département Chimie s'est inquiété de savoir s'il bénéficierait ou pas de ce 3^{ème} versement.

M. HOFFMANN explique qu'il était important de procéder à ce dialogue et de connaître les évolutions et les besoins. La Direction a toujours aidé les Départements qui rencontraient des soucis.

M. BOUBY note que le taux d'exécution du département Chimie a toujours été exemplaire et ce, depuis des années. De plus, l'Université demande à ce que le taux d'exécution soit effectif, à moitié, en milieu d'année, ce qui est impossible. Il

explique que les achats se font au fur et à mesure des besoins et du temps. Il s'inquiète car il a des achats importants à passer mais cela ne pourra pas être fait pour le 15 novembre, comme demandé.

Mme TOURNIER le rassure, il pourra passer commande.

M. HOFFMANN constate que ce nouveau procédé a ralenti les Départements qui ont des taux d'exécution extrêmement bas. Mais cela a toutefois permis de mettre en évidence l'importance du taux d'exécution et d'engager des discussions avec les Départements. Il insiste, la Direction ne souhaite pas bloquer les Départements mais les accompagner vers un processus qui fonctionne mieux.

Mme TOURNIER ajoute qu'il est possible de proposer des avances aux Départements qui se trouvent en difficulté.

M. FILHOL alerte sur le danger des achats tardifs. Il explique que lorsque des achats sont passés en fin d'année et que la réception se fait l'année suivante, il y a des risques d'amputation sur le budget de l'année suivante. Cela est dû aux règles de financement publiques.

Mme TOURNIER indique que la réglementation a changé. Le montant doit être engagé. Si la livraison n'est pas effectuée en fin d'année, il n'y a pas d'amputation sur l'année suivante.

M. GUEVELLOU confirme les propos de **Mme TOURNIER** et informe que l'ensemble des Directeurs administratifs sont intervenus en ce sens pour sensibiliser l'Agent comptable en lien avec le DGS de l'Université.

M. BOUBY explique avoir assisté à une formation budgétaire réalisée pour les membres du CA. Il lui a été confirmé que « à partir du moment où l'argent est engagé dans Sifac, il ne peut pas être prélevé sur l'année d'après ». Le principal est l'engagement sur Sifac et non le service fait. Il ajoute que l'agence comptable lui a certifié que s'il y a eu un blocage par rapport à cela, cela ne venait pas de l'UM mais de la Faculté des Sciences.

M. HOFFMANN assure à **M. BOUBY** qu'il ne s'agit pas d'une volonté de la Faculté des Sciences ... ni des autres UFR.

M. BOUBY répète, il s'agit de la réponse de l'agence comptable.

M. HOFFMANN pense qu'il faut toujours se demander à qui profite le crime.

M. BOUBY ajoute que son intervention n'avait pas pour but de créer une polémique.

Pour **M. HOFFMANN**, désormais les choses sont claires. Il invite les directeurs des départements d'enseignement présents à communiquer auprès des secrétaires de Département.

M. BOUBY signale que cette fausse information peut provenir du Service comptable qui harcèle la secrétaire du Département Chimie concernant le service fait.

M. GUEVELLOU suppose que cela provient d'une hypothétique consigne ... Il ajoute qu'il est préférable de rattacher la dépense à l'exercice en cours et de réaliser le service fait ; les AE et les CP étant soumis au droit commun de l'annualité.

7. Questions diverses

M. HOFFMANN indique avoir répondu aux questions diverses en début de séance.

M. HOFFMANN rappelle qu'il communiquera, sur la réouverture des TP en présentiel, auprès des étudiants et des Directeurs de Département, dès qu'il aura un retour de la part du Rectorat. Il espère qu'une grande partie de ces enseignements seront maintenus. Il ne sait pas comment enseigner les sciences sans TP.

M. BOUBY s'interroge sur les étudiants qui ne se rendront pas en TP, notamment parce qu'ils sont confinés dans leur famille à l'extérieur de Montpellier : « est-ce qu'il n'y a pas un risque d'inégalité entre ceux qui pourront assister aux TP et ceux qui sont bloqués ? ».

M. HOFFMANN indique qu'il s'agit d'une question que devra se poser la FdS et notamment d'envisager ce qu'il sera possible de faire par la suite avec ces étudiants. Pour le moment, tout reste dans l'interrogation.

Sans autres interventions de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 10**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et signale que le prochain Conseil se réunira le 9 décembre prochain à 8h45 en visioconférence. L'ordre du jour portera principalement sur le budget 2021.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain Hoffmann

Sandra Gaucerand